ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	9
Procurations :	6
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (arrivée à 20h05), Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

PACV/166-2023

Transport urbain - système de priorités des bus du réseau Agglobus : renouvellement de la convention entre Rodez agglomération et la commune d'Onet-le-Château pour l'entretien et la maintenance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L5216-5,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que Rodez agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, a mis en œuvre une priorisation des bus basée sur la géolocalisation afin d'optimiser son réseau de transport urbain.

ENTENDU que ce système établit un dialogue entre les armoires des carrefours et les bus via la norme DIASER (DIAlogue SERie pour les équipements de régulation de trafic routier par feux de circulation).

ENTENDU que cette norme permet la prise en compte du bus lors de son approche du carrefour et prioriser son passage.

ENTENDU que lors de cette mise en service en 2011, une convention relative à l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ce système de priorité a été signée entre Rodez agglomération et la commune d'Onet-le-Château, gestionnaire de la voirie afin de définir les obligations de chacune des parties.

CONSIDERANT que la convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée de 7 ans à compter de sa signature.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023